Consultez ce mail dans votre navigateur

iteipmai

Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Septembre 2022

Sommaire

Approbation des substances actives, de base et à faible risque
Approbation des substances actives
Non-approbation des substances actives
Approbation des substances de base
Non-approbation des substances de base
Approbation des substances à faible risque
Non-approbation des substances à faible risque
Modifications des conditions d'approbation
Prolongation de la période d'approbation

Evaluation de risque
Evaluations de risque des substances actives
Evaluations de risque des substances de base
Evaluations de risque des substances à faible risque

Limites maximales de résidus
Evaluations des LMR existantes
Modifications des LMR
Propositions de modifications des LMR

Règlementations diverses

Sécurité applicateur

Divers

Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances à faible risque

graisses de mouton (CAS 98999-15-6)
Renouvellement de l'approbation de la substance à faible risque graisses de mouton.
Date d'approbation: 01/11/22
Expiration de l'approbation: 30/10/37
>> Lien

Non-approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Modifications des conditions d'approbation

penflufène (CAS 494793-67-8)
Restriction de l'approbation du penflufène au traitement de semences de céréales uniquement (et donc interdiction du traitement des tubercules de pommes de terre de semence avant ou pendant la plantation).
Modification ou retrait des autorisations des spécialités commerciales par les Etats membres au plus tard le 26 mars 2023, avec un délai de grâce le plus court possible expirant au plus tard le 26 septembre 2023.
>> Lien

Prolongation de la période d'approbation

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2022/1480 DE LA COMMISSION
Nouvelles dates d'expiration de l'approbation pour les substances actives listées ci-dessous :
- 31 octobre 2023 : bensulfuron, chlorotoluron, clomazone, daminozide, deltaméthrine, fludioxonyl, flufénacet, fosthiazate, 5-nitroguaiacolate de sodium, o-nitrophénolate de sodium, p-nitrophénolate de sodium, MCPA, MCPB, prosulfocarbe, tebufenpyrad ;
- 30 novembre 2023 : chlorméquat, propaquizafop, quizalofop-P-éthyle, quizalofop-P-téfuryle, tritosulfuron ;
- 11 décembre 2023 : flumétraline ;
- 31 décembre 2023 : amidosulfuron, bifénox, clofentézine, dicamba, difénoconazole, diflufénican, diméthachlore, esfenvalérate, étofenprox, fenoxaprop-P, fenpropidine, fenpyrazamine, huile de paraffine, huiles de paraffine, hydroxy8-quinoléine, phénylphénol-2 (y compris ses sels comme le sel de sodium), lénacile, nicosulfuron, penconazole, piclorame, prohexadione, soufre, tétraconazole, triallate, triflusulfuron.
>> Lien

Retourner au sommaire

Evaluations de risque des substances actives

Evaluations de risque des substances actives

benfluraline (CAS 1861-40-1)
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance benfluraline.
>> Lien

poudre de quartz (CAS 14808-60-7)
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance poudre de quartz.
>> Lien

rimsulfuron (CAS 122931-48-0)
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance rimsulfuron.
>> Lien

Evaluations de risque des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Evaluations de risque des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Modifications des LMR

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Propositions de modifications des LMR

pyridabène (CAS 96489-71-3) - article 6
Une demande de fixation de LMR (tolérance à l'import) a été portée sur vigne.
>> Lien

pyriproxyfène (CAS 95737-68-1) - article 6
Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active pyriproxyfène sur abricots et pêches.
>> Lien

Retourner au sommaire

Règlementations diverses

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Sécurité applicateur

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Divers

• **Arrêté du 12 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 27 avril 2017 définissant la méthodologie de calcul et la valeur des doses unités de référence des substances actives phytopharmaceutiques**
L'annexe 5 de l'arrêté du 27 avril 2017 susvisé fixant la valeur des doses unités de référence est remplacée par l'annexe du présent arrêté.
>> Lien

• **Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.**
Version du 12/09/2022.
>> Lien

• **ANSES: Bulletins des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjuvants.**
>> Octobre 2022

• **ANSES: Applications d'automne des produits à base de prosulfocarbe, rappel des modalités d'utilisation.**
Actualités du 15/09/22
>> Lien

• **ANSES: Note générale pour le dépôt des dossiers de demande d'AMM (formulaires Cerfa et notices à utiliser).**
Mise à jour du formulaire général, de la notice explicative, ainsi que de la notice de changement de composition des produit, qui intègre les évolutions réglementaires nationales et européennes.
Version du 28/09/22
>> Lien

• **EFSA : First update of the EU database of processing factors for pesticide residues.**
Mise à jour de la base de données européenne (2018) sur les facteurs de transformation pour les résidus de pesticide. Cette dernière a été quasiment doublée avec l'ajout de plus de 1300 études résultant en l'obtention de plus de 2000 pf médians indicatifs ou acceptables.
>> Lien
>> Téléchargement de la BDD Européenne

• **IBMA : Position de l'IBMA sur la proposition de règlement sur l'utilisation durable des pesticides (SUR).**
Document en anglais du 19/09/22 (9 pages).
>> Lien vers l'article
>> Téléchargement du document (pdf)

• **MASA: *"Procédure de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques : expérimentation, évaluation, autorisation."***
Article du 22/09/2022.
>> Lien

• **PHYTEIS: *"Règlement SUR: Phytéis propose un monitoring de la compétitivité".***
Lors du premier comité de pilotage sur le futur règlement SUR organisé par la DGAL début septembre, Phyteis a rappelé que la priorité doit être donnée à l'atteinte d'objectifs de protection de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique et non à la seule réduction aveugle de 50% de l'utilisation des pesticides. Récompenser la performance agroécologique plutôt que sanctionner : la ligne soutenue par le monde agricole.
Article du 09/09/22
>> Lien

• **PHYTEIS: *"Bioprotection: assouplissement des procédures d'évaluation des micro-organismes dès novembre".***
En redéfinissant les critères d'évaluation des micro-organismes, la Commission européenne veut accélérer la transition agroécologique avec les solutions de bioprotection afin de répondre aux objectifs du Green Deal et de sa stratégie Farm to Fork. Les quatre règlements (2022/1438, 1439,1440 et 1441, cf. veille réglementaire d'Août 2022) sont parus au Journal officiel de l'Union européenne du 1er septembre.
Décryptage avec Philippe Michel, directeur des affaires réglementaires et juridiques Phyteis.
Article du 13/09/22
>> Lien

• **PHYTEIS: "*L'utilisation des pesticides a baissé de 22% en Europe entre 2011 et 2019"***
La Commission européenne vient de publier les statistiques sur l'utilisation des pesticides pour la période 2011- 2020 en s'appuyant sur les indicateurs de risque harmonisés HRI1 et HRI2.
Article du 16/09/22
>> Lien

• ***Dérogations sur les pesticides : l'avocat général de la Cour de justice de l'UE plaide pour un encadrement plus strict.***
Article *Agriculture et Environnement* du 13/09/2022.
>> Lien

Retourner au sommaire

***Veille réglementaire* est une lettre publiée par iteipmai.**

iteipmai
3 Belle Tête - Melay - 49120 Chemillé-en-Anjou
www.iteipmai.fr

ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE

Se désabonner | Report spam

Envoyé avec le logiciel ActiveTrail